

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF-C6
Raison sociale de l'entreprise	SNCF-C6

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	TOULOUSE 68 boulevard Pierre Sémard, 31500 Toulouse 43.613299, 1.452226
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	MONTAUBAN 2-140 rue des Frères Montgolfier 82000 Montauban 43.981774, 1.331668
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Toulouse <> Montauban
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h45 / 01h00
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence de passage Toulouse <> Montauban

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Toulouse <> Montauban



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

MONTAUBAN <> TOULOUSE

- Sens Montauban > Toulouse

	1 trajet quotidien
MONTAUBAN Départ 2-140 rue des Frères Montgolfier	Départ entre 20h00 et 22h00
TOULOUSE Arrivée 68 boulevard Pierre Sémard	Arrivée entre 21h00 et 23h00
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 places

- Sens Toulouse > Montauban

	1 trajet quotidien
TOULOUSE Départ 68 boulevard Pierre Sémard	Départ entre 12H00 et 15h00
MONTAUBAN Arrivée 2-140 rue des Frères Montgolfier	Arrivée entre 13h00 et 16h00
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 places